

## AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

### AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE, lors d'une séance du conseil d'arrondissement de Verdun qui sera tenue le mardi 2 avril 2019, à 19 h, en la salle 205 de la mairie d'arrondissement de Verdun située au 4555, rue de Verdun, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure pour le bâtiment situé à l'adresse 1608, rue Fayolle (lot 1 200 404) de façon à :

- **Permettre d'aménager un abri d'auto avec une case de stationnement en cour avant (situé sur le côté du bâtiment, en avant d'une partie d'un agrandissement projeté) et de déroger au paragraphe 9 de l'article 85 du Règlement de zonage 1700, qui autorise un abri d'auto ou une case de stationnement dans la cour latérale ou cour arrière seulement.**

Lors de cette séance du 2 avril 2019 à 19 h, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec ce 13 mars 2019

Diane Garand  
Secrétaire d'arrondissement substitut

***Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse [www.ville.montreal.qc.ca/verdun](http://www.ville.montreal.qc.ca/verdun)***